

Commune de BOURG

Séance du conseil municipal du 7 mai 2019

L'an deux mille DIX-NEUF, le 7 mai, à dix-huit heures trente, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire, le Conseil Municipal de la commune de BOURG.

Présents : Messieurs JOLY, ISIDORE, Madame GRILLET, Messieurs BAUDET, NAU, Mesdames OUI-FENEUIL, BELAUD, PIFFRE, Monsieur ABIVEN, Madame PASQUIER.

Conseillers ayant donné pouvoir : Mme CHRISTOPHE ayant donné pouvoir à M. ISIDORE.

Absents excusés : Madame HOCHART, Monsieur LEMAITRE, Monsieur MENEUVRIER, Madame DELAUNAY DA SILVA, Monsieur HOUSSIERE.

Secrétaire de séance : M. BAUDET

Date de convocation du Conseil 2 mai 2019

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la séance du 9 avril 2019

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. **Demande de subvention au titre du FEADER**

En préambule M. le maire fait état de la délibération du conseil municipal en date du 13 février 2018 par laquelle le conseil validait un plan de financement prévisionnel de l'opération MSP,

Par délibération en date du 5 juin 2018 le conseil actait une actualisation du plan de financement prévisionnel de l'opération MSP,

M. le maire informe les membres du conseil que les demandes de subventions présentées ont évolué. Certaines ont reçu des arrêtes d'attribution, tandis que de nouvelles opportunités de financement se sont présentées.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur un plan de financement actualisé lequel prendrait en considération le coût prévisionnel modifié de cette opération, concernant la partie « travaux » estimée à 917 500 € H.T., ainsi que la possible éligibilité de l'opération à un financement européen.

M. ABIVEN observe, concernant la section dépense des différents plans de financement, une augmentation des coûts des travaux lesquels passent de 660.000 € à 917 000 €. Il souhaiterait obtenir des éclaircissements sur ce point.

M. le maire, en réponse, rappelle que le plan de financement et notamment l'estimation du coût de l'opération présentée le 13 février 2018 s'appuyait sur le travail d'un programmiste lequel était basé sur le rapport « cout / surface ». Depuis, l'étude plus approfondie des contraintes techniques de l'opération a révélé des coûts supérieurs, relatifs à des travaux de couverture, la réfection du parvis ou la pose d'un nouvel ascenseur.

Enfin, les résultats de la consultation peuvent fournir des montants inférieurs à cette estimation.

M. ISIDORE ajoute que c'est le bon moment pour présenter une demande au titre du FEADER car sur la session de juin, peu de dossiers seraient présentés ce qui offre une véritable opportunité pour notre projet.

Sur ce point, M. ABIVEN demande quand la réponse de l'obtention du FEADER sera délivrée.

M. ISIDORE indique que celle-ci pourrait intervenir en cette fin d'année.

En raison des points précisés ci-dessus, le plan de financement peut être examiné selon les proportions suivantes :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépense	Montant	Ressources	Montant	Part
Travaux	917 500,00 €	DETR	158 175,00 €	17%
		Conseil départemental	75 924,00 €	8%
		DSIL	200 000,00 €	22%
		FEADER	300 000,00 €	33%
Etudes, frais d'honoraires	85 000,00 €	conseil régional	150 000,00 €	16%
Total HT	1 002 500,00 €			
		Dont subventions	884 099,00 €	88%
		Dont autofinancement	118 401,00 €	12%

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,
A l'unanimité

DECIDE

- De solliciter auprès des différents partenaires institutionnels les subventions mentionnées au plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- D'autoriser M. le maire à signer tous documents en lien avec le projet de création de maison de la santé pluridisciplinaire.

2. Mise en place d'une convention opérationnelle avec l'E.P.F.

M. le maire rappelle aux conseillers les dispositions de la délibération municipale 2019-005 en date du 15 janvier 2019 par laquelle la commune de Bourg décidait de solliciter les services de l'Etablissement Public foncier de Nouvelle-Aquitaine et ce conformément à la délibération n°2018-072 de la CDC du grand Cubzaguais ;

Il précise que le projet communal vise à opérer une veille immobilière pour des bâtiments ou emprises foncières d'intérêt communal, situés sur le territoire bourquais lesquels nécessiteraient l'acquisition desdits biens.

Sur ce point le recours aux services de l'établissement public présente un réel intérêt pour la commune.

M. ABIVEN demande si le bâtiment Vinifera pouvait être intégré au dispositif.

Il lui est répondu que cela ne peut pas être le cas.

M. ABIVEN souhaiterait savoir quelle méthode serait mise en place pour identifier les immeubles qui entreraient dans le cadre de ce partenariat.

M. ISIDORE précise que les élus bénéficieront d'un accompagnement de la part de l'EPF. Par exemple une réflexion autour du devenir de la halle pourrait être engagée.

M. le maire ajoute que lorsque la convention sera signée et que les contacts auront repris avec l'EPF, un groupe de travail sera constitué pour identifier les souhaits communaux.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention opérationnelle avec l'EPFNA.

3. Création d'un poste de Rédacteur chef territorial et mise à jour du tableau des effectifs

M. le maire indique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des mutations d'agents passées et des futurs recrutements, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

M. le maire propose à l'assemblée délibérante :

- La suppression de l'emploi d'Adjoint administratif 1ere classe et d'attaché principal à temps complet au service administratif, et
- La création d'un emploi de rédacteur chef à temps complet relevant de la catégorie B au service administratif à compter du 1^{er} juin 2019

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Par 10 Voix POUR et 1 ABSTENTION

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
D.G.S.	Attaché principal	A	1	0	TC
Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	2	1	TC
Responsable urbanisme / comptabilité	Rédacteur chef	B	0	1	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

QUESTIONS DIVERSES

M. le maire informe les membres du conseil que faisant suite au rejet de notre demande d'activation de la garantie dommage aux biens dans le cadre de l'effondrement de la Porte de Blaye, le fonds de soutien de la SMACL accorde à la commune une enveloppe financière de 50 000 €.

Concernant la consultation mise en place pour la réalisation du projet de MSP, M. le maire indique qu'un document de synthèse sera mis à disposition des élus membres de la Commission grands projets.

Concernant les ressources humaines, M. le maire indique que les services techniques bénéficient depuis le 2 mai du recrutement d'un nouvel agent contractuel à temps complet, M. DETCHEBERRY.

M. le maire rappelle aux élus la tenue de la cérémonie commémorative du 8 mai.

Concernant les travaux de l'action 2 de la CAB, ceux-ci sont achevés à 95%. Il reste quatre conteneurs de collecte de déchets à enterrer. L'inauguration des travaux est prévue dans le courant du mois de juin.

M. ABIVEN demande pourquoi le monument aux morts n'est pas centré.

M. le maire précise que celui-ci n'a pas été déplacé mais il n'est effectivement pas centré au sein du nouvel aménagement. La priorité a été donnée à l'aménagement optimisé du stationnement ainsi qu'au point de vue considérablement mis en valeur.

Par ailleurs, tout arbre arraché a été replanté.

M. ABIVEN exprime son inquiétude quant aux voitures tampons stationnées autour des places Jeantet et Eperon. Il met en lumière également la problématique des voitures verbalisées laquelle crée un sentiment d'incompréhension chez les usagers.

M. le maire précise que si des voitures ont été verbalisées pour défaut de stationnement réglementaire cela n'est pas fait du fait de la police municipale.

Seules les voitures ventouses stationnées depuis plusieurs jours sont susceptibles d'être enlevées par nos services et ce après recherche et information des propriétaires, infructueuses ou sans effet.

Concernant les voitures qui stationnent toute la journée, M. le maire propose d'attendre de voir comment sera utilisé le nouvel aménagement urbain une fois livré.

Si une utilisation abusive est constatée, une discussion avec les intéressés pourra être engagée. Si besoin, les services de la CDC pourraient être sollicités notamment si le stationnement prolongé est lié à une activité de co-voiturage.

M. ABIVEN indique avoir été témoin de conducteurs, en provenance de PRIGNAC, traversant le rond-point à contre-sens afin d'emprunter la rue valentin Bernard.

M. le maire répond qu'une signalétique adaptée sera prochainement installée.

Enfin, il ajoute que des parkings vélos seront installés place de l'Eperon.

A l'issue de la séance, M. le maire, en présence du public, procède au tirage au sort des jurys d'assises.

Sont ainsi désignés :

- Mme ARRIGHI Ludivine
- M. GILLET Pierre
- Mme JORE Christelle
- Mme CHANCELIER Chloé
- M. BENOIST Jean-Pierre
- Mme TOUISSI épouse BENAHMED Monira

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00

Numéros des sujets ayant fait l'objet d'une délibération au cours de la séance

- 1. Demande de subvention au titre du FEADER**
- 2. Mise en place d'une convention opérationnelle avec l'E.P.F.**
- 3. Création d'un poste de Rédacteur chef territorial et mise à jour du tableau des effectifs.**

Commune de BOURG
Séance du conseil municipal du 7 mai 2019

JOLY Pierre	
ISIDORE Jean-Marc	
GRILLET Christelle	
BAUDET Jean-Michel	
CHRISTOPHE Marie France	
NAU Bertrand	
OUI-FENEUIL Claire	
HOCHART Béatrice	
BELAUD Christine	
PIFFRE Corinne	
LEMAÏTRE Sébastien	
MENEUVRIER Louis	
ABIVEN Bertrand	
DELAUNAY DA-SILVA Christelle	
PASQUIER Isabelle	
HOUSSIERE Benjamin	